



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 250414-19)**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2025**

*L'an deux mil vingt quatre et le quatorze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

| <b>PRÉSENTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>ABSENTS AYANT DONNÉ<br/>POUVOIR</b>                            | <b>ABSENTS<br/>EXCUSÉS</b>            | <b>SECRÉTAIRE DE<br/>SÉANCE</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD,<br>Maryse SANPONS, Francis<br>TAMBOURINDEGUY, Mabel ÉTCHEMENDY,<br>Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc<br>CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au<br>Maire, Christian BORDENAVE, Florence<br>POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe<br>OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, , Alexandra<br>BOUR, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL,<br>Amaia ETCHELECOU, Sophie VALDAYRON<br>Manu PORTET, Laurent BRIAULT, Pierre<br>DAGOIS, Eric IRASTORZA, Sophie DUFLET,<br>Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON | Fabienne LAUTIER-ROY ayant<br>donné pouvoir à Amaia<br>ETCHELECOU | Michel<br>LAMARQUE,<br>Jeanne DUBOIS, | Amaia<br>ETCHELECOU             |

**OBJET :**

**PROJET SOURCE ROYALE – ACQUISITION DE PARCELLES POUR L'AMÉNAGEMENT DE  
TROTTOIRS AVENUE SOURCE ROYALE ET RUE HARGUIN ETCHEBERRY**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de l'opération Source Royale plusieurs liaisons douces doivent être aménagées.

Le Conseil Municipal, par ses délibérations en date du 25 septembre et 13 novembre 2023 et du 9 décembre 2024, a validé les premières acquisitions foncières à l'euro symbolique en vue de les intégrer dans le domaine public.

Afin de finaliser ces aménagements, il est désormais nécessaire de procéder à de nouvelles acquisitions foncières, notamment en bordure de la rue Contresta et de son intersection avec l'avenue de la Source royale, ainsi qu'en bordure de la rue Harguin Etcheberry, conformément aux plans ci-joint.

Dans le cadre des aménagements publics liés à la mobilité, la largeur de la voirie de la rue Harguin Etcheberry sera redéfinie, ce qui impactera les parcelles en bordure. Cette emprise est, en effet, concernée par l'emplacement réservé n°31 du Plan Local d'Urbanisme qui porte sur l'élargissement de la rue Harguin Etcheberry au bénéfice de la Commune.

Par ailleurs, l'aménagement d'un trottoir est prévu en bordure de la rue Contresta, à son intersection avec l'avenue de la Source Royale.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- ***décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de la SCI JOYU, demeurant Villa Ur Ona, 28 rue Contresta à Bidart (64210), la parcelle cadastrée BO 132 b d'une contenance d'environ 27 m² en vue de l'intégrer dans le domaine public ;***

- décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de Mme Jocelyne SEIGNEUR et M. Patrice BOUDIER, demeurant 17 rue Contresta à Bidart (64210), la parcelle cadastrée BO 196 b d'une contenance d'environ 34 m<sup>2</sup> en vue de l'intégrer dans le domaine public ;
- décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de M. Jean BOUCHET, demeurant 479 rue Harguin Etcheberry à Bidart (64210), la parcelle cadastrée BK 130p d'une contenance d'environ 29 m<sup>2</sup> en vue de l'intégrer dans le domaine public ;
- décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de Mme Thérèse HAY et M. Claude DARDILLAC demeurant 495 rue Harguin Etcheberry à Bidart (64210), les parcelles cadastrées BK 120p et BK116p pour une contenance totale d'environ 23m<sup>2</sup> en vue de les intégrer au domaine public ;
- décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de Mme Marie-Ange VERHOLLE et M. Pierre BRUGERE demeurant 691 rue Harguin Etcheberry à Bidart (64210), la parcelle BK 184p d'une contenance d'environ 40 m<sup>2</sup> en vue de l'intégrer dans le domaine public ;
- décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de Mme Marie GUIMON et M. Arnaud AMESTOY demeurant 593 rue Harguin Etcheberry à Bidart (64210), la parcelle BK 138p d'une contenance d'environ 27 m<sup>2</sup> en vue de l'intégrer dans le domaine public ;
- décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de Mme Michèle URUZTERAN et M. Dominique CABALE demeurant 521 rue Harguin Etcheberry à Bidart (64210), la parcelle BK 118 d'une contenance d'environ 37 m<sup>2</sup> en vue de l'intégrer dans le domaine public ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises aux dites acquisitions foncières ;
- confie aux services de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL) à Pau (64006), la rédaction des actes en la forme administrative nécessaires à ces acquisitions et de tous les documents afférents à la transaction auprès de la SCI JOYU, de Mme Jocelyne SEIGNEUR et M. Patrice BOUDIER, de M. Jean BOUCHET, de Mme Thérèse HAY et M. Claude DARDILLAC, de Mme Marie-Ange VERHOLLE et M. Pierre BRUGERE, de Mme Michèle URUZTERAN et M. Dominique CABALE, dont les frais incombent à la Commune.
- confie à l'étude de Maître Franck GOMEZ, sise à HASPARREN (64240), 1, rue Salbatena, la rédaction de l'acte notarié nécessaire à l'acquisition et de tous les documents afférents à la transaction après de Mme Marie GUIMON et M. Arnaud AMESTOY, dont les frais incombent à la Commune.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 18.04.2025  
et publication ou notification du 22.04.2025

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

